

Avis vous est par la présente donné par la soussignée directrice générale de la municipalité de St-Edouard-de-Lotbinière, qu'en vertu des articles 152,153 et 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil de St-Edouard-de-Lotbinière sera tenue par visioconférence par l'intermédiaire de l'outil Zoom le lundi 27 juillet 2020 à 17h00.

En conséquence, les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Vérification du quorum
- 2- Ouverture de l'assemblée
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Dépôt d'un demande en coopération intermunicipale
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

Tout citoyen intéressé à assister à cette réunion doit faire connaître son adresse courriel avant lundi le 27 juillet 2020 à 12h00 en appelant au bureau municipal au 418-796-2971.

Le sujet à l'ordre du jour sera l'adoption d'une résolution pour le dépôt d'une demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir une subvention concernant une ressource en comptabilité en coopération municipale avec la municipalité de Saint-Flavien.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le point inscrit à l'ordre du jour.

D'autres sujets pourront être ajoutés à l'ordre du jour seulement si tous les membres du conseil assistent à cette séance du conseil et acceptent unanimement.

Avis donné en ce 21 juillet 2020.



Marie-Josée Lévesque, Dir.gén./Sec.-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Josée Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant l'assemblée extraordinaire en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le bureau municipal, la salle paroissiale, le bureau de poste ainsi que sur le site Facebook de la municipalité. De plus, un message téléphonique a été envoyé à toutes les résidences de la municipalité.



Marie-Josée Lévesque, Dir.gén./Sec.-très.